

# Le financement du "développement"

## ...et l'affaiblissement des mesures de protection sociale et environnementale

**Banques multilatérales de développement (BMD)**

Les BMD sont de grandes banques constituées et gérées par leurs pays membres. Ces banques financent des investissements publics et/ou privés au nom du «développement». Certaines ont une portée régionale, d'autres une portée sectorielle. Au niveau mondial, les BMD ont une influence majeure sur les investissements dans tous les secteurs de l'économie et de la société – depuis les programmes sociaux, en passant par les réformes institutionnelles et politiques jusqu'aux projets d'infrastructures, et l'intégration commerciale.

**BM:** Banque mondiale  
**SFI:** Société financière internationale  
**BID:** Banque interaméricaine de développement  
**CAF:** Banque de développement d'Amérique latine  
**BAD:** Banque africaine de développement  
**BAfD:** Banque asiatique de développement  
**AIIB:** Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures  
**BEI:** Banque européenne d'investissement  
**BERD:** Banque européenne pour la reconstruction et le développement  
**NBD (BRICS):** Nouvelle banque de développement des BRICS  
**BID:** Banque islamique de développement  
 Et plusieurs autres encore!

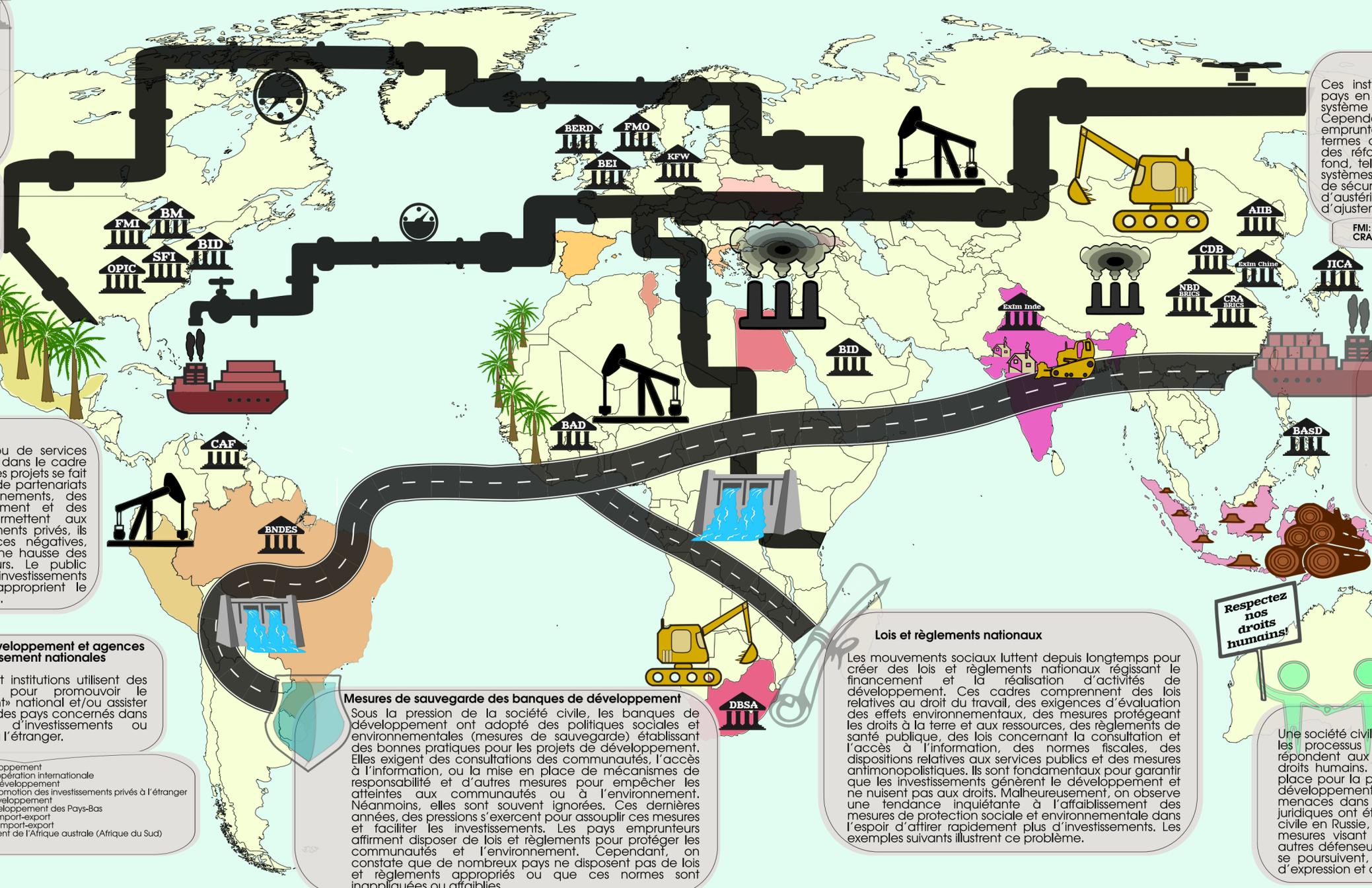
**Partenariats public-privé**

Si les grands projets d'infrastructures ou de services sociaux ont généralement été financés dans le cadre de travaux publics, le financement de ces projets se fait maintenant de plus en plus au moyen de partenariats public-privé (PPP) entre des gouvernements, des institutions financières de développement et des investisseurs privés. Si les PPP permettent aux gouvernements d'attirer des investissements privés, ils peuvent aussi avoir des conséquences négatives, notamment des cadeaux fiscaux ou une hausse des frais des services aux consommateurs. Le public supporte ainsi le risque associé aux investissements privés, tandis que les entreprises s'approprient le contrôle des biens et des services publics.

**Banques de développement et agences d'investissement nationales**

Ces banques et institutions utilisent des fonds publics pour promouvoir le «développement» national et/ou assister des entreprises des pays concernés dans la réalisation d'investissements ou d'exportations à l'étranger.

**CDB:** Banque chinoise de développement  
**JICA:** Agence japonaise de coopération internationale  
**BNDES:** Banque brésilienne de développement  
**OPIC:** Société américaine de promotion des investissements privés à l'étranger  
**KfW:** Banque allemande de développement  
**FMO:** Société financière de développement des Pays-Bas  
**Exim Inde:** Banque indienne d'import-export  
**Exim Chine:** Banque chinoise d'import-export  
**DBSA:** Banque de développement de l'Afrique australe (Afrique du Sud)  
 Et plusieurs autres encore!



**Fonds monétaires**

Ces institutions octroient des prêts aux pays en crise dans le but de stabiliser le système monétaire international. Cependant, dans le cas du FMI, les pays emprunteurs peuvent être tenus, aux termes des accords de prêt, d'adopter des réformes politiques néolibérales de fond, telles que l'affaiblissement de leurs systèmes de protection des travailleurs ou de sécurité sociale, l'adoption de mesures d'austérité, ainsi que des programmes d'ajustement structurel.

**FMI:** Fonds monétaire international  
**CRA (BRICS):** Accord de fonds de réserves

**Accords de libre-échange (ALE)**

Les conditions des accords de libre-échange prévoient souvent que les pays modifient leurs lois et leurs cadres réglementaires pour permettre aux entreprises transnationales d'investir en toute sécurité. Si une entreprise estime que ses bénéfices ont diminué à cause d'une réglementation inacceptable, elle peut porter plainte pour des millions de dollars auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI), un mécanisme de la Banque mondiale.

**Lois et règlements nationaux**

Les mouvements sociaux luttent depuis longtemps pour créer des lois et règlements nationaux régissant le financement et la réalisation d'activités de développement. Ces cadres comprennent des lois relatives au droit du travail, des exigences d'évaluation des effets environnementaux, des mesures protégeant les droits à la terre et aux ressources, des règlements de santé publique, des lois concernant la consultation et l'accès à l'information, des normes fiscales, des dispositions relatives aux services publics et des mesures antimonopolistiques. Ils sont fondamentaux pour garantir que les investissements génèrent le développement et ne nuisent pas aux droits. Malheureusement, on observe une tendance inquiétante à l'affaiblissement des mesures de protection sociale et environnementale dans l'espoir d'attirer rapidement plus d'investissements. Les exemples suivants illustrent ce problème.

**Société civile**

Une société civile active est fondamentale pour garantir que les processus de développement soient responsables, répondent aux besoins des populations et respectent les droits humains. Cependant, il y a de moins en moins de place pour la participation publique dans les processus de développement. En 2014, la société civile a fait face à des menaces dans plus de 96 pays. En 2015, des contraintes juridiques ont été imposées aux organisations de la société civile en Russie, en Inde et au Cambodge, entre autres. Les mesures visant à criminaliser les peuples autochtones et autres défenseurs des droits humains et de l'environnement se poursuivent, de même que les restrictions à la liberté d'expression et d'opinion.

**Respectez nos droits humains!**

**Vous appelez ça du développement?**

**Mesures de sauvegarde des banques de développement**

Sous la pression de la société civile, les banques de développement ont adopté des politiques sociales et environnementales (mesures de sauvegarde) établissant des bonnes pratiques pour les projets de développement. Elles exigent des consultations des communautés, l'accès à l'information, ou la mise en place de mécanismes de responsabilité et d'autres mesures pour empêcher les atteintes aux communautés ou à l'environnement. Néanmoins, elles sont souvent ignorées. Ces dernières années, des pressions s'exercent pour assouplir ces mesures et faciliter les investissements. Les pays emprunteurs affirment disposer de lois et règlements pour protéger les communautés et l'environnement. Cependant, on constate que de nombreux pays ne disposent pas de lois et règlements appropriés ou que ces normes sont inappliquées ou affaiblies.

<p><b>Mexique</b></p> <p>En 2014, le gouvernement a promulgué la «Réforme énergétique», qui a modifié et créé de nouvelles lois concernant le pétrole, le gaz, l'électricité, l'énergie géothermique, l'eau, l'exploitation minière, la fracturation hydraulique, le travail, l'environnement, les investissements étrangers et le droit foncier. Cette réforme a eu pour effet d'affaiblir, entre autres, les droits du travail et les protections en matière de santé et d'éducation. Enfin, les manifestations sociales ont été criminalisées et le gouvernement a fait incarcérer des dizaines de défenseurs des droits humains.</p> <p><a href="http://rightsinddevelopment.org">rightsinddevelopment.org</a></p>	<p><b>Pérou</b></p> <p>En 2014, le gouvernement a approuvé une loi visant à établir des mesures fiscales, simplifier les réglementations, dynamiser l'investissement privé, et assouplir les règles d'octroi de permis et les procédures relatives au développement. Elle limitait sa capacité d'évaluation et de contrôle sur les effets environnementaux et les décisions pour la certification environnementale des projets d'investissement. Une loi redéfinissant une zone protégée pour favoriser un projet d'investissement dans des infrastructures fut proposée. En 2015, une loi affaiblissait davantage les normes environnementales. Cet affaiblissement de la protection de l'environnement a été exécuté sans transparence ni participation citoyenne.</p>	<p><b>Brésil</b></p> <p>Ces dernières années, le Brésil a assoupli ses mesures de protection sociale et environnementale à un rythme alarmant. Le Code forestier de 2012 a éliminé les obligations pour les propriétaires fonciers de préserver des zones de conservation et la végétation autochtone. Le Code a institué une sorte d'amnistie pour la déforestation, notamment pour ceux qui pratiquent des activités agricoles illégales dans les zones protégées. Ce changement a favorisé l'expansion de l'agro-industrie et la déforestation, et accentué les pressions sur les territoires des peuples autochtones.</p>	<p><b>Tunisie</b></p> <p>Ces dernières années, le gouvernement tunisien a présenté plusieurs projets de réformes législatives visant à attirer les investissements privés et à favoriser les partenariats public-privé. Ces projets – dont certains ont été rédigés directement par des BMD – pourraient faciliter la privatisation de différents secteurs de l'économie tunisienne, tel que la santé, l'éducation ou l'énergie. Ce processus de réforme, appuyé par les banques, représente un danger pour la démocratie tunisienne naissante en excluant les citoyens tunisiens de la prise de décisions essentielles.</p>	<p><b>Égypte</b></p> <p>L'aide apportée à l'Égypte par la Banque mondiale et le FMI avant et après le printemps arabe a fait pression sur les gouvernements successifs pour éliminer les subventions sur les produits alimentaires et les combustibles, invoquant leur inefficacité et les distorsions du marché. Beaucoup d'Égyptiens aux revenus faibles ou intermédiaires dépendaient toutefois de ces subventions pour leurs besoins essentiels. Sans le développement de structures d'aide sociale alternatives solides et la création d'emplois, l'élimination progressive de ces subventions risque d'accroître la pauvreté et les troubles sociaux.</p>	<p><b>Afrique du Sud</b></p> <p>En 2010, le gouvernement a promulgué la loi sur le développement pour accélérer leur développement et favoriser des projets «stratégiques» en éliminant des obligations procédurales. Ces projets d'exploitation minière, d'aéroports, de ports maritimes et autres infrastructures comportent de grands risques sociaux et environnementaux, mais cette loi prévoit des délais obligatoires pour l'exécution des projets qui entravent la réalisation d'évaluations sociales et environnementales et de consultations publiques. Elle accorde également au gouvernement plus de pouvoir pour exproprier des terres pour des activités de développement.</p>	<p><b>Inde</b></p> <p>En 2015, sous la pression de grandes entreprises, de la Banque mondiale et du FMI, le gouvernement a émis une nouvelle ordonnance foncière éliminant les règles qui obligeaient les investisseurs à obtenir le consentement des populations locales et à effectuer des évaluations environnementales et sociales pendant le processus d'acquisition de terres. Si cette ordonnance est approuvée, elle grossirait les rangs des 50 millions de personnes démunies et marginalisées déplacées par les «projets de développement» en Inde au cours des 50 dernières années.</p>	<p><b>Indonésie</b></p> <p>En 2012, avec l'assistance de la Banque asiatique de développement, l'Indonésie a promulgué la loi sur l'acquisition de terres pour le développement, qui prévoit des mesures de protection insuffisantes pour les droits fonciers, telles que les conditions d'indemnisation ou les protections contre l'expulsion forcée. En 2015, l'Indonésie a amendé la loi pour favoriser le développement d'infrastructures et les partenariats public-privé. L'amendement a offert aux entreprises privées de nouveaux pouvoirs concernant le financement de l'acquisition de terres, augmentant considérablement les possibilités d'accaparement des terres.</p>	<p><b>Géorgie</b></p> <p>Depuis 2007, le gouvernement a beaucoup assoupli la législation environnementale du pays pour l'extraction de ressources naturelles ou le développement de grands projets énergétiques ou d'infrastructure sans évaluation des effets environnementaux et sociaux. Or, si ces projets débordent sur des «zones protégées» légalement désignées, les cartes des zones protégées seront amendées, laissant la place à ces développements. Ces changements ont eu pour effet d'affaiblir la participation publique aux décisions concernant le développement, ainsi que l'autorité de l'État en matière d'application des normes environnementales.</p>	<p><b>Ukraine</b></p> <p>En 2011, le gouvernement ukrainien a émis la «Réglementation de l'aménagement urbain», qui a virtuellement éliminé le système national d'évaluation des effets environnementaux et qui n'exige plus la réalisation d'évaluations obligatoires ou l'accord de l'autorité environnementale de l'État pour les activités à haut risque pour l'environnement. En 2014, afin d'améliorer le «climat économique», l'Ukraine a imposé un moratoire sur les inspections environnementales. Actuellement, de nouveaux projets d'infrastructure sont en cours de réalisation sans véritable évaluation ni atténuation des effets environnementaux, et sans participation publique adéquate.</p>	<p><b>Grèce</b></p> <p>En 2015, la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le FMI ont accentué l'imposition de mesures d'ajustement structurel à la Grèce en raison de son endettement. Ceci a engendré une dégradation des droits humains, l'augmentation d'impôts, une réduction de services sociaux tels que la santé, l'éducation, et les régimes de retraite, et a accentué la privatisation. Le peuple grec a rejeté ces réformes dans un référendum historique. Néanmoins, le gouvernement et les préteurs ont par la suite convenu d'appliquer la majorité de ces mesures d'ajustement structurel.</p>	<p><b>Espagne</b></p> <p>En 2012, le fardeau de la dette publique a conduit l'Espagne à privatiser les services de santé et d'éducation, à réduire les salaires et les pensions, et à fixer des quotas pour l'accès à la justice, provoquant une augmentation de la pauvreté. Ce contexte a donné naissance à un mouvement populaire contre les politiques d'ajustement structurel imposées par les institutions financières. En réponse, le gouvernement a adopté la loi Mordaza, qui criminalise les manifestations publiques et la mobilisation sociale contre le gouvernement et ses politiques.</p>
--	--	---	--	---	--	---	--	---	--	--	--